

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine HERVIEU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Marien LOVICHl pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Mélanie BALSOn pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : FINANCES

Actualisation des autorisations de programme du « Siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin - Réhabilitation de l'Hôtel particulier Bouchu d'Esterno » et d'« Ambition éducative 2030 »

Il est proposé, par l'intermédiaire du budget supplémentaire, d'actualiser les crédits de paiement des autorisations de programme « Siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin » et « Ambition éducative 2030 » et d'ajuster en conséquence les prévisions budgétaires sur l'exercice 2023 du budget de la Ville de Dijon.

Il est rappelé que les autorisations de programme (investissement) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluriannuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent, quant à eux, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année dans le cadre des autorisations de programme et d'engagements correspondantes.

Les autorisations de programme et d'engagements sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

1 - Siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin - Réhabilitation de l'Hôtel particulier Bouchu d'Esterno

Par délibération en date du 27 septembre 2021, la Ville de Dijon a décidé de gérer les crédits d'investissement de l'opération relative à la réhabilitation de l'Hôtel particulier Bouchu d'Esterno en vue de l'installation du siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) en autorisation de programme.

Elle a également confié la réalisation de ces travaux à la Société Publique locale d'« Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) par une convention de prestations intégrées portant mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Les évolutions du projet et le contexte économique contraignent la Ville à devoir revoir l'enveloppe budgétaire affectée à ce projet, pour la porter à **17,3 M€ TTC** soit une augmentation de + 5,8 M€ par rapport à l'enveloppe initiale.

Cette variation importante s'explique à la fois par une forte progression du poste des travaux, sous le cumul de plusieurs facteurs, liés en particulier au contexte économique exceptionnel (forte poussée inflationniste), et par des ajustements du programme opérationnel, avec, dans le détail :

- un contexte économique toujours hautement défavorable, comme en atteste la très forte augmentation de l'indice de révision BT01 qui est passé de 121,4 en janvier 2022 à 130,6 en mars 2023 ;
- une modification de programme et des travaux induits avec, en particulier :
 - ⌚ le repositionnement de la grande salle de réunion en amphithéâtre dans le sous-sol du bâtiment, qui nécessite le confortement de la structure du bâtiment et la prise en charge du mobilier fixe de l'amphithéâtre
 - ⌚ le remplacement intégral des menuiseries extérieures ;
 - ⌚ la décision d'installer une solution de chauffage par géothermie profonde pour tenir compte de la hausse des coûts de l'énergie et des problématiques environnementales ;
- les contraintes liées à la complexité du chantier, tant en termes de planning (livraison en 2024) que d'espace avec des accès restreints pour les livraisons de matériel et la réalisation de travaux complexes en simultané avec les archéologues. Ces contraintes ont mécaniquement

entraîné une baisse du nombre de réponses des entreprises à l'appel d'offre et donc limité la concurrence entre les offres ;

- une augmentation mécanique des frais annexes calculés sur le montant des travaux, en particulier le coût de l'assurance dommage ouvrage, les révisions de prix, etc.

Au-delà de l'ajustement de l'enveloppe budgétaire globale, le calendrier des travaux a été recalé par la SPLAAD en tenant compte de tous ces facteurs entre 2023, année de début des travaux, la livraison des locaux prévue à ce stade en juillet 2024, ainsi que des derniers versements de la rémunération de la SPLAAD qui auront lieu en 2024.

Tenant compte de ces éléments, et en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution de l'opération, il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2023 – 2025 et de modifier le montant de l'autorisation de programme.

Montant initial de l'autorisation de programme 2021-2025 : 11 500 000 €

Montant révisé de l'autorisation de programme 2021- 2025 : 17 305 000 €

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels sur la période :

	Autorisation de programme		Crédits de paiement (CP)		
	Montant initial	CP antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2022)	2023	2024	2025
Echéancier actuel (A)	11 500 000	2 704 000	6 162 000	2 616 000	18 000
Ajustements proposés (B)	5 805 000	0	1 685 000	4 138 000	-18 000
Echéancier modifié (C) = (A) + (B)	17 305 000	2 704 000	7 847 000	6 754 000	0
<i>Affectation</i>		chapitres 20-23			

2 – Programme « Ambition éducative 2030 »

Par délibération en date du 13 décembre 2021, la Ville de Dijon a décidé de gérer les crédits d'investissement du programme « Ambition éducative 2030 » en autorisation de programme.

Pour mémoire, ce programme est composé de 4 axes, dont la répartition est la suivante:

- Axe 1 : Opérations de suppression des préfabriqués (36,7 M€);
- Axe 2 : Opérations de rénovation et de modernisation des écoles (30 M€);
- Axe 3 : Opérations de traitement des cours et des abords (4,3 M€);

- Axe 4 : Fonds d'innovation (4 M€).

Des modifications sur 2 axes sont nécessaires en 2023, à savoir :

- **Axe 1** concernant les opérations suivantes:

* groupe scolaire Victor Hugo : une partie des crédits n'avait pas pu être consommée avant la fin de l'année 2022 et avait été reportée automatiquement sur les exercices post-2026. Afin de permettre la réalisation des travaux en 2023, un crédit de 150 K€ est donc affecté sur l'exercice 2023 (« chapitre 23 - immobilisation en cours ») ;

* groupe scolaire Joséphine Baker : afin d'optimiser le planning de déconstruction/ reconstruction et d'assurer ainsi la déconstruction en période estivale des préfabriqués, une augmentation des crédits à hauteur de 300 K€ au chapitre 23 - « immobilisations en cours » est également inscrite au budget supplémentaire 2023.

Par ailleurs, avec la prise en compte de cette déconstruction, il sera également opéré un ajustement technique de crédits entre deux chapitres (les crédits disponibles de l'axe 1 en « chapitre 20 - immobilisations incorporelles » sont retirés et redéployés au « chapitre 23 - immobilisations en cours » pour un montant à hauteur de 270 K€).

- **Axe 2** : certains travaux prévus en 2022 concernant les groupes Colette et Buffon n'ont pu être réalisés fin 2022 et ont donc impacté les crédits budgétés en 2023 (les crédits non consommés avaient été reportés automatiquement post 2026). Afin de permettre, la réalisation du calendrier des travaux en 2023 sur cet axe, des crédits supplémentaires à hauteur de 500 K€ sont donc inscrits au chap 23 - « immobilisations en cours ».

Il est donc proposé de réviser l'échéancier des crédits de paiement sur la période 2023-2031 en ce sens, le montant total de l'autorisation de programme restant, quant à lui, inchangé.

Montant de l'autorisation de programme 2023-2031 : 75 000 000 €

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels sur la période :

	Autorisation de programme			Crédits de paiement (CP)						
	Montant initial	Cumul des révisions au BP 2023	Montant AP actualisé au BP 2023	CP antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2022)	2023	2024	2025	2026	Cumul exercices post-2026	
Montant total	75 000 000	0	75 000 000	6 834 040	7 115 000	7 905 000	9 325 000	8 515 000	35 305 960	
Axe 1 : suppression des Préfabriqués	33 000 000	3 700 000	36 700 000	784 986	2 010 000	2 580 000	4 000 000	3 440 000	23 885 014	
Décision modificative	0	0	0		450 000	0	0	0	-450 000	
échéancier modifié Axe 1	33 000 000	3 700 000	36 700 000	784 986	2 460 000	2 580 000	4 000 000	3 440 000	23 435 014	
Axe 2 : rénovation et modernisation des écoles	28 000 000	2 000 000	30 000 000	5 108 398	3 380 000	4 500 000	4 500 000	4 250 000	8 261 602	
décision modificative	0		0	0	500 000	0	0	0	-500 000	
échéancier modifié Axe 2	28 000 000	2 000 000	30 000 000	5 108 398	3 880 000	4 500 000	4 500 000	4 250 000	7 761 602	
Axe 3: traitement des cours et	10 000 000	-5 700 000	4 300 000	723 859	400 000	400 000	400 000	400 000	1 976 141	
Axe 4 Innovation et numérique	4 000 000	0	4 000 000	216 797	375 000	425 000	425 000	425 000	2 133 203	
	Affectation				chapitres 20- 21 -23					

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2311-3 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la révision des autorisations de programme présentées dans le présent rapport, ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants ;
- **de m'autoriser** à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 48	ABSTENTION : 8
	CONTRE : 2	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 6 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN